

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION DE L'USINE DE VALORISATION ENERGETIQUE (UVE) D'ARRABLOY

1. Bref historique et contexte

- Le SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf-sur-Loire créé le 19 mai 1994 a conclu le 3 avril 1995 un marché avec la société CISE qui a fait l'objet de 12 avenants dont le dernier qui a porté la fin du contrat au 29 février 2020. La mise en service de l'usine était intervenue en mai 1999.
- Production actuellement d'énergie exclusivement sous forme électrique.
- Les études menées préalablement à la consultation ont conclu à l'intérêt d'un nouveau contrat sous forme d'une convention de délégation de service public (DSP) et à la pertinence de la suppression d'une des deux lignes de traitement ainsi que la production et la vente de chaleur.

2. Procédure

Après deux années d'études préalables :

- Dépôt des offres au plus tard le 31 mai 2019,
- 3 entreprises ont remis une offre qui ont été retenues (IDEX Environnement, GEVAL, DALKIA),
- 2 séances de négociations se sont tenues avec les 3 entreprises en juillet et septembre 2019,
- Après ces négociations, remise des offres au plus tard le 15 octobre 2019.

3. Les critères et la nature des offres

4 critères avec des sous-critères mais sans pourcentage ont été retenus :

- La qualité technique de l'exploitation,
- Le niveau de performance,
- Les dispositions mises en œuvre pour les travaux et la pertinence du projet,
- La valeur économique et financière de l'offre.

Le SYCTOM a souhaité que les candidats répondent à la consultation en présentant une offre de base et une offre variante obligatoire :

- L'offre de base correspond à l'exploitation avec les deux lignes de traitement actuelles,
- L'offre variante obligatoire correspond à l'exploitation d'une seule ligne de traitement.

Les candidats pouvaient également proposer librement toute solution permettant d'atteindre les objectifs du SYCTOM, notamment par la mise en œuvre d'une valorisation thermique haute ou basse température interne ou externe au site.

Il leur était précisé :

- la possibilité d'utiliser 16 hectares à proximité de l'usine,
- la présence à proximité d'un industriel (Essity) susceptible d'être intéressé par l'achat de chaleur
- et l'hypothèse de l'implantation prochaine à proximité de l'usine d'une unité de méthanisation agricole.

4. Description succincte du projet

Le concessionnaire sera chargé de l'exploitation de l'usine. L'exploitation de cette installation comprendra également la conception, le financement et la réalisation des travaux d'optimisation, la maintenance et le gros entretien renouvellement (GER) des équipements.

Il devra également mettre en place dans les premières années de l'exploitation un système de valorisation de chaleur pour l'atteinte d'une performance énergétique supérieur à 70 %.

Le contrat prendra effet au 1^{er} mars 2020 et sa durée est de 14 années et 10 mois soit un terme au 31 décembre 2034.

5. Conclusions de l'analyse des offres

Chaque candidat a présenté une offre de base et une offre variante obligatoire. Conformément à la possibilité laissée aux candidats de proposer librement toute solution permettant l'amélioration de la performance énergétique, DALKIA propose également une offre « variante libre ».

- Sur le critère « Qualité technique de l'exploitation » classée en première priorité d'importance, DALKIA propose les offres les plus intéressantes en base (Très satisfaisante) comme en variantes (plutôt satisfaisantes). IDEX propose une offre moyennement satisfaisante en base et plutôt satisfaisante en variante. GEVAL propose en revanche des offres moyennement satisfaisantes.
- Sur le critère « Niveau de performance », classé en deuxième par priorité d'importance, les offres de bases comme les variantes, des trois candidats sont jugées plutôt satisfaisantes. L'offre variante libre de DALKIA semble toutefois légèrement plus intéressante que les autres offres.
- Sur le critère « Dispositions mise en œuvre pour les travaux et pertinence du projet », classé en troisième par priorité d'importance, les offres

d'IDEX et de DALKIA sont les plus satisfaisantes en base comme en variantes. Les offres de GEVAL sont moyennement satisfaisantes.

- Sur le critère « Valeur économique et financière de l'offre » classé en dernière priorité. IDEX propose des offres satisfaisantes mais ne respectant pas la formule basée sur un prix proportionnel sur la base d'un seul tonnage garanti. GEVAL propose une offre de base très satisfaisante avec toutefois un risque significatif sur l'équilibre économique du contrat. Son offre variante est en revanche peu satisfaisante. DALKIA présente une offre de base moyennement satisfaisante et des offres variantes satisfaisantes.

Compte-tenu des ces appréciations et de la hiérarchisation des critères, il apparaît de manière globale que l'offre variante libre proposée par DALKIA répond au mieux aux attentes du Syndicat telle qu'exprimée dans le cahier des charges.

6. Grandes lignes de l'offre DALKIA « Variante libre »

- Remplacement des deux fours actuels à lit fluidisé par un four à grille de plus petite capacité pour atteindre 42 400 T / an. Pour rappel, la capacité maximale actuelle est de 78 000 T /an (75 000 T pour les ordures ménagères et 300 Tonnes pour les DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).
- Conservation d'un des fours actuels en cas de besoin.
- Valorisation 100% thermique avec la création d'un réseau de vapeur vers l'industriel ESSITY.
- Fourniture de chaleur à une méthanisation agricole à proximité.
- Le groupe turbo alternateur (GTA) sera conservé sous cocon dans l'hypothèse de la défaillance de l'industriel.
- Engagement sur la performance énergétique à 75 % en année 3 soit en 2022. Ce niveau de performance permet l'application d'une TGAP plus faible. La TGAP 2019 est de 9 €. Avec la performance annoncée, la TGAP sera de 15 € en 2025 alors qu'elle serait de 25 € sans ce niveau de performance.
- Investissements à hauteur de 24,9 millions € HT. L'investissement le plus bas était de 12,2 millions € HT pour l'offre de base d'IDEX et le plus haut de 43,54 millions € HT pour l'offre de base de GEVAL.
- Le coût de traitement des déchets du SYCTOM garanti est de 135 € HT / Tonne hors TGAP. Coût le plus bas : IDEX variante obligatoire : 125 € HT/T hors TGAP. Coût le plus haut : 244 € HT/T hors TGAP pour DALKIA Base. Ces coûts de traitement s'entendent hors subvention (ADEME en particulier) et hors intéressement. A ce coût, il faut ajouter la TGAP et

les frais fixes liés au Syndicat (Emprunts, Impôts, frais de gestion, personnels, ...).

Incinération Hors frais fixes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût à la tonne € HT / Tonne*	47,53 €	47,61 €	45.16	46,08 €	135,00 €		
TGAP	4,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	14,00 €
Total	51,53 €	56,61 €	54.16	55.08 €	144,00 €		

* Coûts y compris revente Electricité

Incinération y compris frais fixes	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020
Part fixe (Emprunts, Impôts, frais de gestion) en € HT	1 959 149,21 €	2 026 635,97 €	2 124 652,09 €	869 836,26 €	870 000 €
Part fixe nette (Exploitation)	1 673 303, 09 €	1 683 821,20 €	1 607 434,75 €	1 900 573,45 €	- €
Régularisation suite modification statuts	-	- 39 656,25€	- 176 916,84 €	- 295 131, 51 €	- €
Total part fixe	3 632 452,30 €	3 670 800,92 €	3 555 170 €	2 475 278, 20 €	870 000 €
Tonnages SICTOM (OM + TVI)	13 160 €	12 300 T	11 400 T	11 300 T	11300
Coût fixe ramené à la tonne	276,02	298,44	311,85	219,05 €	76,99 €
Coût proportionnel à la tonne € HT *	47,53 €	47,61 €	45.16	46,08 €	135,00 €
TGAP	4,00 €	9,00 €	9	9,00 €	9,00 €
Total Incinération (€ HT / Tonne)	327 €	355 €	366 €	274 €	221 €

* Coûts y compris revente Electricité mais hors charges de transfert

sur la base de

11 300 T